

Règlement d'attribution de subvention

Prime d'aide à l'achat d'un vélo à assistance électrique, neuf ou d'occasion

1. Objet

- Aide à l'acquisition de vélos à assistance électrique (vélo cargo à assistance électrique inclus), pour adultes habitant le territoire de la terre des 2 caps mentionnés ci-après, dès lors que les vélos sont achetés et utilisés dans le seul cadre des déplacements quotidiens (et non sportif, ou professionnel).

Les véhicules éligibles sont ceux répondant aux définitions suivantes établies conformément aux dispositions de directive européenne n°2002/24/CE du Parlement européen et du Conseil du 18 mars 2002 relative à la réception des véhicules à moteur à deux ou trois roues et abrogeant la directive 92/61/CEE du Conseil (texte présentant de l'intérêt pour l'Espace économique européen (EEE)), et de l'article R.311-1 Code de la route :

- cycle à pédalage assisté : cycle équipé d'un moteur auxiliaire électrique d'une puissance nominale continue maximale de 0,25 kilowatt, dont l'alimentation est réduite progressivement et finalement interrompue lorsque le véhicule atteint une vitesse de 25 km/h, ou plus tôt si le cycliste arrête de pédaler.

2. Bénéficiaires

Les personnes majeurs habitant au titre de résidence principale les communes du territoire de la terre des 2 caps, soit les communes de : Ambleteuse, Audembert, Audinghen, Audresselles, Bazinghen, Beuvrequen, Ferques, Havelinghen, Landrethun-le-Nord, Leubringhen, Leulinghen-Bernes, Maninghen-Henne, Offrethun, Rety, Rinxent, Saint-Ingelvert, Tardinghen, Wacquinghen, Wierre-Effroy, Wissant.

3. Nature de l'aide

L'aide ne peut être versée que sous la forme d'une subvention, dans la limite des crédits disponibles. L'attribution d'une subvention ne constitue pas un droit pour les personnes remplissant les conditions légales pour l'obtenir. Ces personnes doivent remplir un certain nombre de conditions pour pouvoir bénéficier d'une subvention, mais le fait qu'elles les remplissent ne leur garantit pas pour autant l'octroi de ladite subvention. La décision appartient à la seule autorité publique.

4. Montant de l'aide

- La subvention correspond à 40% du prix d'achat TTC, ladite subvention étant plafonnée à 250 € pour un vélo à assistance électrique, tricycle à assistance électrique, vélo cargo à assistance électrique, vélo dit « long tail » à assistance électrique.

5. Critères de recevabilité de la demande

5.1 – retrait du dossier de demande

- Une demande de retrait de dossier peut être adressée par courrier postal, par voie électronique, ou retirée à l'hôtel communautaire de la terre des 2 caps, situé Le Cardo, 62250 Marquise par tout moyen permettant d'attester la date certaine de retrait.

5.2 – retour du dossier

- le dossier doit être retourné complet par courrier adressé en recommandé avec accusé de réception à l'adresse suivante : Hôtel Communautaire de la terre des 2 caps – Service Transition énergétique et écologique, Le Cardo, 62250 Marquise, ou par courriel à : v.lefevre@terredes2caps.com

- il doit contenir tous les éléments indiqués à l'article 5.3 du présent règlement ;
- le dossier doit être déposé dans les 2 mois qui suivent la date d'acquisition du vélo apposée sur la facture.

5.3 - Contenu du dossier de demande de subvention

- l'engagement sur l'honneur dûment complétée et signée
- le questionnaire « mobilité » dûment complété
- copie d'une pièce d'identité en cours de validité (carte d'identité ou passeport)
- justificatif de domicile datant de moins de 3 mois (justifiant d'une résidence principale sur le territoire de terre des 2 caps)
- RIB (Relevé d'Identité Bancaire, avec IBAN - International Bank Account Number) du demandeur

Si la demande de subvention précède l'achat :

- Bon de commande avec mention du versement des arrhes

Après l'achat du vélo :

- Facture de moins de deux mois nominative (le ticket de caisse n'est pas une pièce comptable et à ce titre, il ne peut se substituer à une facture d'achat)
- Copie du certificat d'homologation NF EN 15194+A1 Janvier 2012 ou ultérieure pour les vélos à assistance électrique, les vélos cargo à assistance électrique, les tricycles à assistance électrique

6. Instruction de la demande

- le dossier est instruit par le Service Transition énergétique et écologique (Direction Générale des Services Techniques)
- dès la réception du dossier celle-ci adressera par courriel un accusé de réception au demandeur et, dans le cas d'un dossier incomplet la liste des pièces ou informations manquantes qui devront lui être retournées dans un délai de un mois. Dans ce cas, la date retenue de dépôt du dossier sera celle du dossier complet.

7. Modalités d'attributions

L'attribution sera accordée par la notification d'un courriel du Service Transition énergétique et écologique.

8. Versement de la subvention

La subvention sera versée en une seule fois au bénéficiaire, dans le délai de deux mois suivant la notification d'attribution envoyé par courriel.

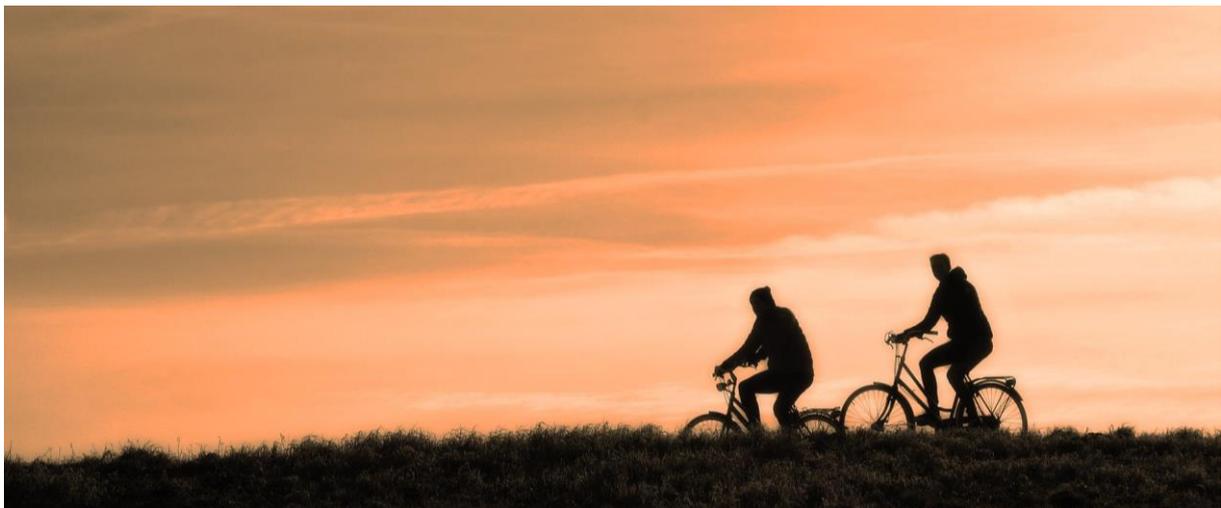
9. Contrôle du bon emploi de la subvention

Dans l'hypothèse où le bénéficiaire de la subvention viendrait à revendre le vélo avant l'expiration d'un délai de trois ans suivant le versement de la subvention, le montant de la subvention devra être restitué à la Communauté de communes de la terre des 2 caps, dans les 60 jours suivant réception du courriel de notification de remboursement.

Dossier de demande de subvention

Aide à l'achat pour vélo à assistance électrique, neuf ou d'occasion

Communauté de communes de la terre des 2 Caps (CCT2C)



– Conditions d’attribution –

Dans le cadre du Plan Climat Air Energie Territorial, la Communauté de communes de la terre des 2 Caps (CCT2C) met en place une aide à l’achat afin d’encourager les habitant-es à la pratique du vélo, afin de décarboner la mobilité du quotidien.

Pleinement impliquée dans le développement de services de mobilité décarbonée, la CCT2C propose une subvention ouverte à l’ensemble des habitant-es dont **la résidence principale** se situe sur l’une des 21 communes de la CCT2C, et ceci sans condition de revenus:

- Aide à hauteur de 40% du prix du vélo TTC avec un plafond à 250€ sans condition de revenus pour l’achat d’un vélo à assistance électrique

Tous les vélos neufs ou d’occasion* avec assistance, y compris les vélos spéciaux tels que les vélos cargo, long tail, sont éligibles à l’aide.

L’aide devra être demandée au maximum dans les deux mois suivants l’achat du vélo. Un justificatif d’achat devra être fourni. Une demande peut également être formulée avant l’achat du cycle, sur présentation d’un bon de commande avec mention du versement d’arrhes (indiqué 2022).

Aide limitée à un seul dossier par foyer. Demande possible jusqu’à épuisement du budget et du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022.

A noter que l’aide à l’achat est accessible aux habitant-es de la CCT2C uniquement.

**Les vélos d’occasion sont acceptés dans le cas d’un achat effectué chez un revendeur professionnel ou dans une association. Un justificatif d’achat type facture devra être fourni au même titre que les vélos neufs.*

Le saviez-vous ?

*Vous pouvez également bénéficier d’une aide offerte par l’Etat. Cette aide, sous conditions de revenus, **vous permet de doubler l’aide fournie par la CCT2C avec un plafond limité à 200€.***

Pour plus d’informations : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F35475>

**– Dossier de demande de subvention
pour l’achat d’un vélo –**

Cadre réservé à la CCT2C :

Date de dépôt :

N° de dossier :

Montant subvention :

Observation(s) :

.....

.....

Dossier à transmettre par e-mail : v.lefevre@terredes2caps.com

ou directement à envoyer au siège de la CCT2C : Le Cardo, 62250 MARQUISE

NOM :

Prénom :

Date de naissance :/...../.....

Adresse :

.....

.....

Code Postal :

Commune :

Téléphone : _____

E-mail :@.....

Type de matériel envisagé ou acheté :

- Vélo à assistance électrique
- Vélo pliant à assistance électrique
- Vélo cargo/triporteur à assistance électrique

Prix du vélo en TTC :€

– Pièces obligatoire à joindre au dossier –

- L'engagement sur l'honneur (Annexe 1)
- Le questionnaire « mobilité » (Annexe 2)
- Copie d'une pièce d'identité en cours de validité (carte d'identité ou passeport)
- Justificatif de domicile datant de moins de 3 mois (justifiant d'une résidence principale sur le territoire de terre des 2 caps)
- R.I.B (avec IBAN)

Si la demande de subvention précède l'achat :

- Bon de commande avec mention du versement des arrhes

Après l'achat du vélo :

- Facture de moins de deux mois sur l'année 2022 (le ticket de caisse n'est pas une pièce comptable et à ce titre, il ne peut se substituer à une facture d'achat)
- Copie du certificat d'homologation NF EN 15194+A1 Janvier 2012 ou ultérieure

– Annexe 1 –

Engagements du bénéficiaire

Je soussigné(e).....

Bénéficiaire de la subvention de la CCT2C pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique (y compris vélo cargo, triporteur, long tail, vélo adapté), neuf, ou d'occasion, m'engage sur l'honneur à :

- Ne percevoir qu'une seule subvention par foyer,
- Ne pas revendre le véhicule acquis avec cette aide pendant une durée de 3 ans, sous peine de devoir restituer la participation financière allouée par la CCT2C,
- Répondre aux éventuelles enquêtes qui pourraient m'être adressées par la CCT2C et visant à évaluer l'effet du dispositif sur la pratique du vélo
- A utiliser, dans la mesure du possible, le vélo nouvellement acquis, pour mes déplacements quotidiens (trajets domicile-travail, courses etc, hors usage professionnel.) : **le but de cette mesure étant de décarbonner la mobilité du quotidien.**

Atteste l'exactitude des informations transmises dans le dossier de subvention.

Fait à : _____

Le : /..... /.....

Signature :

- Annexe 2 -

Questionnaire « mobilité »

Pleinement engagée dans une mobilité décarbonnée, la CCT2C souhaite encourager les habitant.e.s du territoire à utiliser le vélo pour leurs déplacements quotidiens en proposant une aide pour l'acquisition de leur équipement.

Afin de poursuivre nos actions en faveur du vélo et de les rendre plus adaptées aux besoins des habitants, merci de remplir ce questionnaire sur vos habitudes de mobilités.

Vous êtes :

- Un homme Une femme Préfère ne pas répondre

Votre âge :

- 18-28 ans
 29-40 ans
 41-60 ans
 61 ans et plus

Vous êtes :

- Agriculteur·trice exploitant·e
 Artisan·e, commerçant·e, chef·fe d'entreprise
 Cadre / Profession intellectuelle supérieure
 Profession intermédiaire
 Employé·e
 Ouvrier·ère
 Etudiant·e
 Sans emploi
 Retraité·e

Dans vos déplacements au quotidien, vous utilisez le plus souvent :

- La voiture individuelle
 Les transports collectifs (bus, train, autopartage, covoiturage)
 Les modes actifs (vélo, marche, trottinette)
 Les 2-roues motorisés

A quelle fréquence utilisez-vous le vélo actuellement ?

- Tous les jours ou presque
- Au moins une fois par semaine
- Au moins une fois par mois
- Au moins une fois par an
- Moins d'une fois par an

Vous disposez déjà :

- D'un vélo
- D'un 2-roues motorisé
- D'une voiture

Si vous disposez déjà d'un vélo, vous sollicitez cette aide pour la raison suivante :

- Pour acquérir un équipement plus performant dans le but d'utiliser le vélo pour vos déplacements du quotidien
- Pour passer au vélo à assistance électrique
- Pour équiper un autre membre de votre foyer d'un vélo
- Autre, précisez :

Si vous disposez déjà d'un vélo, que comptez-vous faire de votre ancien équipement ?

- Le déposer à la déchèterie (repris par Cycleco)
- Le donner à une association
- Le conserver pour votre propre usage
- Le donner à un proche
- Le revendre Autre, précisez :

Le vélo que vous comptez acheter ou avez acheté vous servira avant tout :

- Pour vos trajets domicile-travail, tous les jours ou presque
- Pour vos trajets domicile-travail, de temps en temps
- Pour vos usages quotidiens (courses, conduites etc.), autre que domicile-travail
- Pour vos balades ou un usage sportif

Pouvez-vous estimer le nombre de kilomètres évités en voiture par jour ?

- Moins de 5 km
- Entre 5 et 10 km
- Entre 10 et 15 km
- Entre 15 et 20 km
- Plus de 20 km

Pouvez-vous estimer le nombre de kilomètres évités en voiture par mois ?

- Moins de 100 km
- Entre 100 et 500 km
- Entre 500 et 1000 km
- Entre 1000 et 2000 km
- Plus de 2000 km

Envisagez-vous de remplacer définitivement un autre véhicule suite à cet achat (vélo, véhicule motorisé etc.) ?

- Je ne sais pas encore
- Non
- Oui, lequel ?

Auriez-vous fait cette acquisition sans l'existence de ce dispositif ? Oui Non

Si oui, auriez-vous acheté un vélo moins cher sans l'existence de ce dispositif ? Oui Non

En tant que cycliste ou futur cycliste sur le territoire, quels freins identifiez-vous à l'utilisation du vélo comme mode de déplacement quotidien ? Selon vous, quels aménagements ou dispositifs pourraient être mis en place pour lever ces freins ?
